

L'INTERPRÉTATION DES NORMES CANONIQUES CHEZ BERNOLD DE CONSTANCE

INTRODUCTION

La science du droit canonique ne s'est pas développée en un seul jour, comme n'importe quelle autre discipline d'ailleurs. Les spécialistes d'histoire du droit canonique ne cessent de nous dire que c'est avec Gratien que le droit canonique en tant science a pris son envol. Mais nous ne devons pas oublier les prédécesseurs du moine camaldule de Bologne. Dans ce contexte, nous ne pensons la plupart du temps qu'à saint Yves de Chartres et à son rôle dans le développement des règles d'interprétation. Son apport fut, bien sûr, essentiel au développement de la nouvelle science du droit canonique, mais Yves ne fut pas le seul. Nous voudrions, par conséquent, attirer l'attention sur un de ses contemporains nommé Bernold de Constance. Certes moins important que Yves, il n'en a pas moins apporté un peu d'eau au moulin et laissé sa marque dans ce même domaine des règles d'interprétation.

Après donné quelques renseignements sur la vie et l'œuvre de Bernold de Constance (1), nous pourrions nous pencher sur chacune des règles qu'il propose au praticien de droit canonique comme pouvant le guider dans l'interprétation des normes: le sens des mots dans le texte et le contexte (2); l'origine des textes (3) et l'authenticité des textes (4).

1. LA VIE ET L'ŒUVRE DE BERNOLD DE CONSTANCE

Bernold de Constance est né en 1054 d'un clerc marié. Instruit par un moine nommé Bernhard de Constance et qui était un partisan du mouvement réformateur romain que les historiens appelèrent plus ou moins justement la 'Réforme grégorienne', il fut fidèle au même mouvement toute sa vie; nous avons donc dans Bernold un chaud